

Villabé, le 9 novembre 2022

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

**VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 Information sur les décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2022
- 3 Acquisition de parcelle « avenue de la gare »
- 4 Avenant n°2 à la convention de service commun ADS
- 5 Avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial Hameau de Villoison
- 6 Tarifs écolage
- 7 Modification du tableau des effectifs
- 8 Décision modificative n°2
- 9 Admissions en non-valeur
- 10 Convention de partenariat avec les fous de Villabé
- 11 Information relative à l'autorisation environnementale DATA CENTER phase 1

Questions orales



Carl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Senart